

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 janvier 2023

Sous la présidence de M. **WALTER** Dany, Maire

Présents : Mmes **BUMB** Laure, **CHENE** Sylvie, **GUTHMULLER** Marina, **JAEGER** Mélanie.

MM. **BAUER** Jean-Marc, **HEBTING** Jean, **HERRMANN** Pierre, **LOGEL** Rémy, **NEY** Aymeric, **REMPP** Jacques, **SCHULER** Albert, **STEPHAN** Daniel, **WALTHER** Jean-Claude, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : /

1. Désignation du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme **CHENE** Sylvie comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente. Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Réfection du Spritzhiesel, demande de subvention (DETR/CEA/Fondation du Patrimoine), plan de financement. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet et le plan de financement concernant la réfection du « Spritzhiesel » et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le projet et le plan de financement concernant la réfection du « Spritzhiesel ».
- Décide de retenir le plan de financement prévisionnel suivant :
- Coût des travaux : 53 909.20 € HT, soit 64 375.29 € TTC
- Financement par les fonds propres de la Commune : 10 687.81 €
- FCTVA (16.404%) du montant TTC : 10 560.12 €
- Subvention DETR (entre 20 et 80% - 60% du HT) : 32 345.52 €
- Subvention CEA (FPEA) (20% du HT) : 10 781.84 €
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal exercice 2023.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir les subventions et notamment à signer tous les documents relatifs au dossier.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 24 janvier 2023

4. Emplacement
collecteurs
biodéchets.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 24 janvier 2023

vu la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) imposant aux collectivités la collecte des déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2024, vu le courrier du SMICTOM Nord Alsace daté du 8 juillet 2022 sollicitant une proposition d'emplacements pour le déploiement de points d'apport volontaire, considérant la grille d'aide du SMICTOM pour l'implantation d'un abribac pour la collecte des déchets alimentaires, considérant le nombre de 3 emplacements prévus à LAMPERTSLOCH, il est proposé de soumettre au SMICTOM les emplacements suivants : rue de Nantiat et rue de Pechelbronn.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 13 voix pour et 01 abstention (pour le collecteur rue de Nantiat) et à l'unanimité (pour le collecteur rue de Pechelbronn) :

- Décide de proposer 2 emplacements de collecte de déchets alimentaires à LAMPERTSLOCH, à savoir : un collecteur rue de Nantiat et un collecteur rue de Pechelbronn.
- Précise que le 3^{ème} emplacement sera décidé ultérieurement.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

5. Achat terrain
MEYER
(Niederwald).

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 24 janvier 2023

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de vente d'un terrain appartenant à M. MEYER Joseph de SCHWEIGHOUSE SUR MODER et Consorts à la Commune de LAMPERTSLOCH, situé au lieu-dit « Ingelsmatt », cadastré section 11 parcelle 204, d'une superficie de 23.90 ares.

Le Maire propose d'acquérir le terrain en question (cadastré section 11 parcelle 204) d'une superficie de 23.90 ares au prix de 40 € l'are TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir le terrain appartenant à M. MEYER Joseph de SCHWEIGHOUSE SUR MODER et Consorts (cadastré section 11 parcelle 204) d'une contenance de 23.90 ares au prix de 40 € l'are TTC.
- Précise que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Commune de LAMPERTSLOCH.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer l'acte de vente et tous documents y afférents.

6. Retrait
délibération
PETR du
23/09/2022.

Transmis à la Sous-
Préfecture de Haguenau -
Wissembourg
Reçu le 24 janvier 2023

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande, émanant de la Préfecture du Bas-Rhin, pour le retrait de la délibération, en date du 23 septembre 2022, concernant la décision de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation du schéma directeur commun des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retirer la délibération, en date du 23 septembre 2022, concernant la décision de confier au PETR de l'Alsace du Nord la réalisation du schéma directeur commun des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE).

- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

7. Travaux d'isolation des façades local associatif groupe de jeunes.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur les travaux d'isolation des façades et le remplacement des fenêtres du bâtiment communal, sise rue des Vignes, du local associatif du groupe de jeunes.
Il présente le devis de l'Ets HELFRICH Francis de Lampertsloch.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'Ets HELFRICH Francis de Lampertsloch concernant les travaux d'isolation des façades et le remplacement des fenêtres du bâtiment communal, sise rue des Vignes, du local associatif du groupe de jeunes, pour un montant de 3 710 € HT, soit 4 452 € TTC.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

8. Protocole Accord Transactionnel / Réfection route de Lobsann.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'autoriser le maire à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Commune de LAMPERTSLOCH, la société COLAS NORD EST, la société BEREST et la compagnie QBE, concernant le litige de la réfection de la route de Lobsann.

Le protocole d'accord transactionnel permettant de parvenir à un accord transactionnel permettant d'éviter une introduction de procédure devant le Tribunal Administratif en indemnisation du préjudice subi par la Commune de LAMPERTSLOCH.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser le maire à signer le protocole d'accord transactionnel entre la Commune de LAMPERTSLOCH, la société COLAS NORD EST, la société BEREST et la compagnie QBE, concernant le litige de la réfection de la route de Lobsann.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

9. Divers.

Le Maire informe le conseil municipal que :

- Suite à un courrier de Mme BUSCHE au CDG67, contestant le poste et les horaires annualisés, le maire informe le conseil municipal du retour du CDG stipulant que la **situation statutaire de Mme BUSCHE est irrégulière** et que le maire porte la totale responsabilité (Mme BUSCHE est agent technique et non ATSEM).

Le maire va contacter les personnes du CDG en charge du dossier pour de plus amples renseignements.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 24 janvier 2023

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau - Wissembourg
Reçu le 24 janvier 2023

- Une demande de l'inspecteur, à travers le directeur d'école, a été posé pour savoir si la municipalité à une possibilité de mettre à disposition une salle de classe supplémentaire (éventuelle ouverture de classe).
 - Le diagnostic des risques psycho-sociaux (passage de deux psychologues) est facturé à hauteur de 2 715 €.
 - Deux devis ont été réceptionnés pour la restauration du mur de l'église, le maire propose de budgétiser le projet sur deux ans.
 - Une demande conjointe des communes de Lampertsloch et Preuschkorf à la communauté de communes a été faite pour le « Bahnel » (route des sources d'eaux chaudes) pour le classement de la route en route touristique avec réfection du revêtement.
- En outre, la communauté de communes a communiqué à travers son « Blatt'l » sur l'extension de pistes cyclables, Lampertsloch a été cité.
- M. METTLING de Preuschkorf a fait une demande pour broyer nos déchets verts afin de faire de la litière pour ses animaux, avec une participation communale à hauteur de 2 000 €.
 - Une réunion a eu lieu avec les paroisses protestantes de Goersdorf, Preuschkorf - Lampertsloch pour le logement du futur pasteur, il n'y a plus de logement en état actuellement, un éventuelle logement pourrait être prévu au-dessus de la mairie de Preuschkorf, une étude va être faite dans ce sens.
 - L'inventaire de la salle des fêtes a été effectué, ainsi que les révisions des chaudières.
 - M. HERRMANN est en contact avec le Parc des Vosges du Nord pour un aménagement de fenêtre sur le paysage (parcelle 15).
 - Pour le nouveau lotissement les recherches archéologiques vont débiter le 24 janvier et les travaux de voirie cet automne.
